

Edito

François de Ruy, Bruno Le Maire, Emmanuel Wargon, Isabelle Kocher, et Sylvie Jéhanno ont signé le 29 mai dernier, le contrat de filière "Industries des nouveaux systèmes énergétiques" qui couvre les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, du stockage de l'énergie et des réseaux énergétiques intelligents. Il couvre 150 000 emplois et un chiffre d'affaires de 23 milliards d'euros. La normalisation a un rôle à jouer notamment pour le déploiement de la méthanisation, de l'injection d'hydrogène dans les réseaux et l'acceptation de ces nouvelles énergies par les appareils.

Cette huitième édition de la lettre de la normalisation du gaz met l'accent sur l'efficacité de l'utilisation des matières premières des appareils et sur l'initiative française d'élaborer une norme ISO sur les tôles des réservoirs GNL pour rester compétitif sur ce marché. Elle présente la nouvelle version de la brochure Groupama qui s'appuie sur les normes du secteur pour assurer la sécurité des installations de chauffage au gaz en élevage et revient sur la réunion d'échanges avec la DGPR sur l'arrêté du 23 février 2018.

La réunion plénière annuelle du BNG du mardi 24 septembre sera l'occasion d'aborder l'ensemble des sujets couverts par le BNG.

Benoît Charlot
Directeur du BNG



Efficacité de l'utilisation des matières premières des appareils consommateurs d'énergie et Eco-conception

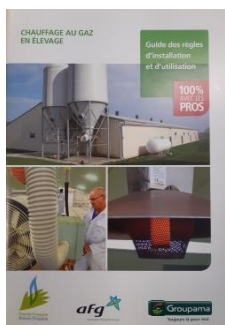
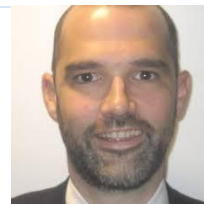


C'est sous ces termes que la Commission européenne a commencé à étudier cette question en 2013 dans le cadre des critères d'écoconception auxquels doivent répondre les appareils consommateurs d'énergie. Les objectifs de la Commission sont clairs : réduire les coûts de production et les émissions de CO₂ du secteur industriel en établissant des critères de différenciation applicables aux appareils et leurs composants comme la « ré-utilisation », la « recyclabilité » et la « recouvrabilité ». La finalité de ces critères est la création d'un « modèle de cycle de vie des appareils ErP » sur la base de critères objectifs et partagés. Les normes et projets de la série EN 455x du [CEN/CLC/JTC 10](#) proposent sous forme de recommandations, pour le moment, des processus généraux pour quantifier et valoriser le degré de « ré-utilisation » des appareils. La valorisation des efforts mis en œuvre par les industriels reste un sujet à traiter (label « eco-friendly ? »). Pour une application de ce nouveau concept aux appareils à gaz, une déclinaison et une appropriation par type d'appareils (CEN/TCs) est nécessaire. Ce dossier sera abordé prochainement dans les commissions BNG et par le CEN/SFG_Utilisations en vue d'une application coordonnée de ce dispositif.

En réponse à la norme sur les tôles épaisses des réservoirs GNL de navires, GTT est à l'initiative d'une norme ISO sur les tôles minces qui lui permettra de pouvoir continuer à fournir des conceptions de cuves de hautes qualités et performances sur ce marché

[L'Organisation Maritime Internationale](#) contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle vise une réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre. Elle a ainsi limité la teneur en soufre des carburants à partir de 2020, ce qui va permettre un développement du GNL carburant maritime. L'OMI exige par ailleurs que l'acier des réservoirs GNL carburant des navires soit conforme à une norme reconnue. La Corée du Sud a ainsi poussé à la publication de l'ISO 21635 pour des tôles en acier Haut-Manganèse de 6 à 40 mm d'épaisseur, acier plus performant que ceux habituellement utilisés. Pour éviter que le marché des réservoirs GNL ne soit fermé aux applications tôles minces pour les aciers Haut-Manganèse, la France a donc lancé des travaux pour des tôles en acier Haut Manganèse de 0,3 mm à 6 mm dans l'ISO 23430.

Témoignage de Jérôme LAPORTE, Responsable Prévention chez GROUPAMA



La sécurité d'une installation de chauffage au gaz, en élevage, une démarche indispensable !

Les performances technico-économiques dans les élevages avicoles sont fortement conditionnées par la maîtrise de l'ambiance dans les salles d'élevage et notamment de la température. Une bonne installation de chauffage au gaz doit répondre à ces exigences. Elle doit être aussi et surtout être conçue de manière à garantir la sécurité des personnes, des animaux et des biens, et ainsi contribuer à la pérennité de l'outil de production.

Pour répondre aux attentes des professionnels de l'élevage et à l'évolution de leurs pratiques, le BNG au sein de l'AFG (Association Française du Gaz), le CFBP (Comité Français du Butane et du Propane) et GROUPAMA sont en train d'actualiser une brochure publiée successivement en 1991, 1998, 2002 et 2012. Cette brochure a pour objectif de présenter les règles minimales de sécurité et de qualité à appliquer pour la réalisation d'une installation de chauffage au gaz dans les bâtiments d'élevage.

Cette nouvelle édition va donc s'attacher à :

- intégrer les récentes évolutions normatives et réglementaires (NF EN 17082...),
- préciser les exigences techniques spécifiques à certaines installations,
- définir les caractéristiques des différents appareils de chauffage au gaz adaptés à une utilisation en élevage.

Enfin, il est rappelé que le respect des règles de conception et de réalisation définies par ce Guide est attesté par un agrément délivré par l'organisme FL Formation aux entreprises qui s'engagent à respecter la « Charte Qualité Gaz en Élevage » Groupama.

Réunion d'échanges sur l'arrêté relatif aux installations intérieures de gaz

Le 5 juin 2019, une réunion d'échanges s'est tenue au BNG sur l'arrêté du 23 février 2018 appliqué aux matériels à gaz. Cette réunion a permis à la DGPR de présenter les dispositions qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et de répondre aux questions des acteurs. Dans ce cadre, après 2 ans de travail avec l'ensemble des experts, la norme NF D 36-136 "Installations de gaz - Caractéristiques dimensionnelles des raccords mécaniques destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz" a été publiée en juin 2019.



AGENDA - Réunions plénières européennes et internationales prévues au 2ème semestre 2019 :

4 juillet	CEN/TC 237 – Compteurs de gaz	Bruxelles (BE)
29 août	ISO/TC 8/SC 8 - Conception maritime	Qingdao (CH)
10 septembre	CEN/TC 180 – Appareils de chauffage décentralisé	Paris (FR)
16 septembre	CEN/TC 238 - Gaz d'essai, pressions d'essai, catégories d'appareils	Paris (FR)
17 septembre	Forum Sectoriel Gaz Utilisations (CEN/SFG-U)	Paris (FR)
20 septembre	ISO/TC 67/SC 9 – Installations et équipements GNL	Houston (US)
8 octobre	CEN/TC 282 – Installations et équipements GNL	Webconférence
18 octobre	ISO/TC 255 - Biogaz	Toronto (CA)
24 octobre	CEN/TC 235 - Régulateurs de pression de gaz et dispositifs de sécurité associés pour le transport et la distribution de gaz	Milan (IT)
14 novembre	CEN/TC 109 – Chaudières gaz	Delft (NE)
5 décembre	CEN/TC 106 – Appareils de cuisson professionnels	Bruxelles (BE)

Les réunions des Comités Techniques donnent lieu à une préparation au sein de la commission de normalisation du BNG.

Bureau de Normalisation du Gaz

8 rue l'Hôtel de Ville, CS 50102, 92 522 Neuilly sur Seine Cedex – <http://www.afgaz.fr/normalisation-bng>
Contact : Isabelle Foret Tel : +33(0)1 80 21 07 76 E-mail : isabelle.foret@afgaz.fr